

HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

*Je vais écrire les fastes
des Baux, et raconter
le passé de Castillon*

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, dirigée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 2 910 titres à ce jour. « On a beaucoup écrit, en prose et en vers, dans plusieurs langues, sur Les Baux, sur son château et les seigneurs qui le gouvernèrent. Pourtant une lacune est restée assurément, car, parmi les écrivains, les uns n'ont fait que de l'érudition, les autres de la poésie, d'autres ont mêlé ce qui se rapporte aux Baux avec ce qui est d'un intérêt plus général. C'est pourquoi, on peut l'affirmer, l'histoire de ce célèbre pays n'existe pas ; elle est à faire. J'ose l'entreprendre, et pour la rendre complète, je ne me renfermerai pas dans la cité



mère, je ne m'attacherai pas uniquement aux pas des illustres seigneurs ; mais je descendrai dans la plaine, je visiterai les hommes de Castillon, je veux dire, les habitants de la vallée, je les suivrai dans leur vie de labeur, et dans leur évolution de l'état féodal à l'état communal. En un mot je vais écrire les fastes des Baux, et raconter le passé de Castillon, devenu le village du Paradou, et celui des deux pays voisins et amis, Mouriers et Maussane, qui ont eu la même origine, la même vie pendant des siècles sous le nom aimé de Saint-Martin-de-Castillon ».

Bientôt réédité LES BAUX ET CASTILLON

par Louis PAULET

Cet érudit très attaché
à son pays natal

Louis Paulet est né le 5 octobre 1845 au Paradou. François Lion, curé du Paradou de 1853 à 1874, rapporte que, le 6 février 1862, sa mère, Jeanne Marc, veuve de Jean Paulet, toucha la somme de trois cents francs, émanant de la fondation de Monsieur de Montblanc qui avait pour but d'aider un enfant pauvre du village à apprendre un métier. « Cet enfant donnant par la sagesse et les talents qu'on découvre en lui, de bonnes espérances de le voir entrer un jour dans la carrière ecclésiastique, la dite somme

de trois cents francs lui a été donnée afin de faire ses études au petit séminaire d'Aix ». Il fut ordonné prêtre en 1870 et nommé vicaire à Eyragues, puis à Saint-Trophime d'Arles, à partir de 1874. Il poursuivit ensuite sa carrière comme curé-doyen d'Eyguières en 1892, puis comme recteur de Vauvenargues en 1902 et de Cabriès, en 1907. Cet érudit très attaché à son pays natal, (« J'aime mon village plus que tout autre village ; j'aime ma Provence plus que tout autre province », disait-il), écrivit des ouvrages consacrés à Eyguières, aux Baux et à Castillon ainsi qu'à Saint-Rémy-de-Provence. Décédé en octobre 1911, il a donné son nom à un jardin public du Paradou. Un des calices utilisé à Saint-Martin du Paradou porte l'inscription L.P. 7 septembre 1882.

La division de la commune des Baux au XIX^e siècle

La première partie est consacrée aux Baux et au château ainsi qu'au gouvernement des seigneurs, du VIII^e siècle à 1789, avec la famille des Baux (Les Baux antiques, le nom de Pons porté par les premiers seigneurs, Raymond I^{er}, le siège et la prise des Baux, d'Arles et de Trinquetaille, l'alliance de la maison des Baux avec celle d'Orange, Barral I^{er}, Hugues Raymond, Alix des Baux en 1367, l'inventaire du château, les personnages illustres), Les Baux sous les comtes de Provence de 1426 à 1482 (Louis II, René et le don des Baux à Jeanne de Laval, Charles III et l'approbation de tous les privilèges), Les Baux sous les rois de France de 1482 à 1649 (Louis XI, Bernardin des Baux, premier baron en 1513, la visite de François I^{er}, les troubles protestants, Antoine de Villeneuve, la vente du domaine des Baux à la communauté, la démolition du château et le rachat du domaine par le roi), le marquisat des Baux sous les princes Grimaldi de Monaco de 1643 à 1691 (les Espagnols à Monaco, le château des Grimaldi, le retour à la propriété nationale). La deuxième partie concerne la vallée des Baux, le marais et l'administration civile, avec les consuls, l'étang et les marais, l'assèchement prescrit par Henri IV, les différentes transactions et ventes, le règlement relatif aux marais. La troisième partie s'intitule « Les Baux catholiques » ; elle étudie la paroisse de la ville, la paroisse de la vallée ou de Castillon, comprenant Paradou, Maussane et Mouriers, les trois prieurés du territoire des Baux (Saint-Vincent, Notre-Dame-de-l'Île et Saint-Martin de Castillon). La quatrième partie évoque la Révolution, de 1789 à 1795 ; la dernière, la division de la commune des Baux au XIX^e siècle, avec les quatre communes de la vallée (le retour de l'ordre, la création des quatre communes en septembre 1796, la population), les marais et leur dessèchement définitif (l'ancien asile des réfractaires, le procès entre les communes et les hoirs de Castillon, les fièvres et la bauxite).

**MONOGRAPHIES DES VILLES
ET VILLAGES DE FRANCE**

**UNE COLLECTION UNIQUE EN
FRANCE DE 2914 TITRES**

**17 TITRES SUR LES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**Renseignements au
03 23 20 32 19**

LES BAUX ET CASTILLON

Les deux clochers que possédaient Les Baux révèlent l'étendue de son territoire qui était alors divisé en deux paroisses. Celle de Saint-Vincent accueillait les habitants de la ville et celle de Saint-Martin-de-Castillon, dans la vallée, rassembla pendant des siècles ceux du Paradou, de Maussane et de Mouriès. Les cloches accompagnèrent le destin de ce pays gouverné par des seigneurs illustres aux faits d'armes exceptionnels et dont la ville fut assiégée cinq fois et prise trois fois. Le tocsin retentissait alors en écho pour prévenir de l'arrivée de l'ennemi et inviter les habitants de la campagne à venir trouver refuge derrière les remparts de la ville, sous la protection d'un château peut-être onze fois séculaire à l'heure de sa démolition et qui avait été la première forteresse du Moyen Âge dans le Midi. À l'inverse, quand la victoire était au rendez-vous, « ces populations courageuses, croyantes et jalouses de leur indépendance mêlaient au son triomphant des cloches les accents inspirés de leur liberté conservée ». En effet, de tout temps, l'amour du sol natal poussa les seigneurs et leurs sujets à combattre avec un succès parfois inégal, pour préserver intacte cette liberté. Après la disparition des seigneurs de Baux, les comtes de Provence, puis les rois de France de Louis XI à Louis XIII confirmèrent sans interruption les privilèges accordés par la première famille seigneuriale à tous les habitants du territoire. Cette même famille fit la grandeur des Baux, grâce à ses exploits guerriers, à ses alliances, à la protection accordée aux lettres ou encore en favorisant les hommes de Castillon et en contribuant ainsi à la formation des centres limitrophes. Puis les comtes de Provence, transformant les terres baussengues en terres adjacentes de leur comté, eurent la sagesse de faire oublier aux habitants qu'ils avaient changé de maître en préservant leurs prérogatives, tout comme les rois de France. Mais l'infidélité du sire de Mons fut l'occasion pour Richelieu de renverser la citadelle, et pour Louis XIII d'aliéner les terres de Baux du domaine de la couronne. Alors que Monaco devenait un pays des plus riches, Les Baux, gouvernés par la même famille Grimaldi, devenaient un des plus pauvres, les habitants ne devant leur survie qu'au prix d'un dur labeur dans les champs issus des marais asséchés.

**Réédition du livre intitulé *Les Baux et Castillon. Histoire des communes des Baux, du Paradou, de Maussane et de Mouriès*, paru en 1902.
Réf. 1342-2914. Format : 14 x 20. 416 pages. Prix : 50 € Parution : mars 2010.**

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous ou chez Maussane Presse, au Cyrano de Mouriès, chez St Remy Presse et au Voyage au bout de la nuit.

Retrouvez
**LE LIVRE
D'HISTOIRE**
sur Internet...

<http://www.histo.com>

*Bulletin
de
souscription* à retourner à :

Le Livre d'histoire

17, rue de la Citadelle
02250 Autremencourt
Tél. 03 23 20 32 19



Parution mars 2010
1342-2914

Nom

Adresse

.....

.....

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire Par C.C.P. Par mandat Par carte bancaire

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Expirant le :
| | | |

Téléphone (obligatoire) :

Signature :

Je commande « LES BAUX ET CASTILLON » :

..... ex. au prix de 50 €.....

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 € - 2 ex. 7 € - 3 ex. 8 €.....

Je souhaite recevoir votre catalogue général 2010 (364 pages)

- 2 870 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....

Fait à....., le.....

TOTAL :

TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ. Prix justifié.

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : Le Livre d'histoire.